

Octobre 2022

Le Petit Chamignot

Journal d'information municipale - #66



MOT DU MAIRE/ INFOS P.2

VIVRE ENSEMBLE P.5

C'EST LA RENTRÉE P.9

VIVRE À CHAMIGNY P.17

ASSOCIATIONS P.19

AGENDA / ÉTAT CIVIL / JEU P.21

L'ESPACE P'TITS CHAMIGNOTS P.23

LES CONSEILS P.24

Le mot du Maire



Chamignottes, Chamignots,

Les petits chamignots ont retrouvé le chemin de l'école depuis le 1er Septembre, heureux de retrouver leurs copines et copains. Nous avons constaté une **augmentation du nombre d'élèves, plus particulièrement en Maternelle**.

La **cantine** agrandie en 2020, reçoit un maximum d'élèves, mais se trouve restreinte au niveau de **l'accueil des Maternelles qui est limité à 48 enfants**. Nous essayons de répondre aux attentes des parents d'élèves le mieux possible.

Pour le **transport** des enfants à l'école J.P.Meslé, quelques **difficultés d'organisation ont vite été résolues** dès les premiers jours. Les **enfants du Domaine de Tanqueux** ont depuis le 26 Septembre la possibilité d'être **pris en charge à l'arrêt de la Villas de l'Avocette**. Grâce au **soutien de certains parents d'élèves**, le Département de Seine-et-Marne qui a la compétence transports, a répondu favorablement à notre requête pour la **remise en service de cet arrêt**.

De gros **travaux** sont nécessaires à l'intérieur du bâtiment de la **Mairie**, ceci dans différents objectifs.

Dans un **souci d'économie d'énergie**, l'isolation des murs extérieurs sera complétée par la mise en place de nouvelles fenêtres à double vitrage. Le bâtiment sera équipé d'une pompe à chaleur.

Pour **faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite**, l'accueil des administrés sera transféré au niveau de la cour de la Mairie. La salle du Conseil Municipal sera déplacée au rez-de-chaussée avec un accès par la cour de la Mairie. Ces deux accès seront pourvus de portes extra-larges pour faciliter le passage d'un fauteuil roulant.

Pendant les 15 mois de travaux, les services de la Mairie seront **transférés dès le mois de Décembre à la salle de l'Age d'Or et un Algeco sera installé sur le terrain adjacent**. Pour le financement de ces travaux nous avons demandé une subvention à l'Etat, **subvention obtenue pour un montant de 107 258 euros**. Un dossier de demande de contrat rural a également été déposé auprès du Département et de la Région.

Horaires d'accueil au public

Lundi, mardi et jeudi : 8h30-12h

Vendredi : 8h30-12h / 13h à 17h

Mercredi matin: sur rendez-vous avec un élu

☎ : 01.60.22.05.46

@: mairie-chamigny@wanadoo.fr

Site: www.chamigny.fr

 <https://www.facebook.com/chamigny/>

 **Panneau Pocket** : Chamigny 77260

Bien qu'une certaine sobriété nous soit demandé pour la mise en place des illuminations de Noël, nous maintenons ce rituel, en précisant que **toutes les illuminations de Noël sont raccordées à Chamigny sur l'éclairage public**. **L'interruption de l'éclairage de minuit à cinq heures** sera également valable pour les illuminations.

Nous ne manquerons pas de vous informer de l'avancée de ce projet de grande envergure qui va engendrer quelques difficultés d'organisation. Nous resterons à votre écoute pour répondre dans la mesure du possible à vos attentes.

Bien cordialement

Jeannine Beldent

Votre Mairie vous informe

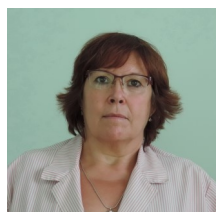
► VOS AGENTS COMMUNAUX



Fabienne



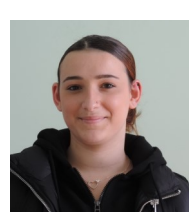
Eloïse



Marie



Laurence



Océane



Séverine



Marilyne



Darius



Frédéric



Franck

Mr. Darius Kosik , Mr. Frédéric Polin Mr. Frank Serge , 3 employés **polyvalents** assurent l'**entretien des espaces verts**, les **affichages de la commune** sur huit points (bourg et hameaux), la **sécurité pour l'entrée et la sortie de l'école** , **transport de personnes** le jeudi avec le mini-bus vers La Ferté-sous-Jouarre et **bien d'autres services ponctuels**.

Mme Marie Lambinet et Mme Laurence Cari, effectuent le **ménage de tous les locaux scolaires** (6 salles de classes) le **service de cantine**, qui comprend préparation, mise en chauffe et service aux enfants. Ensuite **la vaisselle et le nettoyage des locaux**. Les différents locaux communaux (salle polyvalente, mairie , salle de l'Age d'Or etc...) sont également pris en charge pour l'entretien par ces agents.

Mme Marilyne Polin assure le **service de surveillance à la cantine** pendant le repas des primaires.

Mme Océane Zak, Mme Séverine Pezet sont les deux agents qui **aident à l'accueil des enfants de maternelle** en salle de classe mais assurent également l'**encadrement pendant le repas à la cantine**.

Mme Fabienne Franchet, secrétaire, accueille les administrés pour tout **dossier d'urbanisme**, assure la **relation entre parents et Mairie** pour la gestion de la cantine afin de passer **commande auprès du fournisseur**. Elle répond également à toute demande concernant le **service état civil**.

Mme Eloïse Chanut, secrétaire générale, a en charge la **gestion du personnel et leur carrière**. Le **budget, la préparation du Conseil Municipal** et tous les documents y afférent font également partie de ses tâches.

Mme Chanut et Mme Franchet vous accueillent le lundi, mardi, jeudi et vendredi aux heures d'ouverture de la Mairie.

► RECONNAISSANCE CATASTROPHE NATURELLE

Plusieurs administrés nous ont sollicités pour une **demande en reconnaissance de catastrophe naturelle** par rapport à des **dégradations de leur maison** à la suite de la **sécheresse** de cette année.

Toute personne peut constituer un dossier pour faire valoir sa demande.

Avant toute chose **déclarer les dégradations à l'assurance**, ensuite :

- Rédiger un **courrier** adressé au Maire pour évoquer les dégradations dans les détails et préciser la date de leur apparition en demandant la reconnaissance en situation de catastrophe naturelle ;
- Des **photos** des fissures ou autre dégradation sont à joindre au dossier;
- Adresser ce dossier en Mairie **avant le 31 Octobre 2022.**



► AMATEUR DE POÉSIE

Le 6ème recueil de poésies de Jean Bernicchia est enfin sorti aux Editions EDILIVRE.

Il est disponible sur Amazon et la Fnac.



Notes en quatrième de couverture:

Quelques poèmes demeuraient au fond de quelque tiroir, il fallait les extraire leur redonner vie et les soumettre à la lecture. Voilà qui est fait !
Mélange des genres : amitié, révolte, amour, sensualité. Ce petit fatras de poésies porte bien son nom car il ne faut pas ennuyer le lecteur avec de longues tirades et développements sans fin !!! Certains ou certaines en seront peut-être reconnaissants !
La poésie, malgré son mode mineur, fait l'objet de nombreux concours et de plus en plus souvent. Voici de quoi la faire vivre !

Dans cet ultime ouvrage « En Vrac », Jean Bernicchia livre ses dernières cartouches de poésie, de libre pensée teintée de bonne humeur et un peu d'amertume vis-à-vis de ses semblables homo sapiens !

LES DÉCHETS, L'AFFAIRE DE TOUS

JOURS DE COLLECTE



QUELQUES INFOS PRATIQUES

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE SE RECYCLENT

Les emballages en plastique (polystyrènes, bidons, pots, etc), les emballages en métal (aérosols, les gourdes, etc), les cartons et les briques alimentaires, les papiers

LES SACS POUBELLES SONT INTERDITS !



LE SAVIEZ VOUS ?

En raison du poids,
**il est interdit de remplir le
bac uniquement de fruits
(comme des pommes ou
des poires).**

**Un bac trop lourd ne sera
pas collecté**



LE SAVIEZ VOUS ?

QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS TRIÉS ?



27 BOUTEILLES D'EAU
EN PLASTIQUE
1 pull en polaire



UN DÉCHET TRIÉ
DEVIENT UNE
RESSOURCE !



700 CANETTES EN
ALUMINIUM
1 vélo

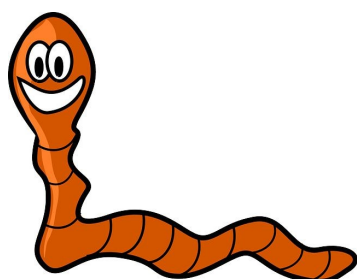


1 TONNE DE VERRE
2 138 bouteilles en verre





J'PEUX PAS



J'AI COMPOST

VENTE DE COMPOSTEURS

INSCRIPTION OBLIGATOIRE AVANT TOUT RETRAIT DE COMPOSTEUR

Offre réservée aux habitants du territoire de COVALTRI77

22€

Pour en bénéficier :

- Faire une demande par mail à composteur@covaltri77.fr
- Règlement **UNIQUEMENT** par chèque le jour du retrait
- Possibilité de formation sur place **seulement sur inscription**
- Distribution tous les jeudis matins de 9h00 à 12h00

Le retrait s'effectue au 25 Rue des Longs Sillons 77120 Coulommiers

PanneauPocket
Suivez l'actualité et les alertes de Covaltri77 avec l'application gratuite PanneauPocket ou sur ordinateur app.panneaupocket.fr

Disponible gratuitement sur   



Les déchets d'hygiène/beauté



Beaucoup de zones d'ombre et d'incertitudes subsistent encore quant au tri de nos déchets. Selon l'Ademe, 3% des déchets en France sont des produits dangereux. Ces déchets ne doivent pas être jetés n'importe comment ou n'importe où, ils sont nocifs pour l'environnement et la santé.

Si vous avez le moindre doute sur le tri de vos déchets, rendez-vous sur l'application **Guide Du Tri** (disponible sur l'Apple Store et Google Play) ! 

FOCUS SUR LES AÉROSOLS

Un aérosol jeté dans la nature met 50 à 200 ans à se décomposer. Rien qu'en France, 680 millions d'aérosols sont utilisés chaque année. Il est important de bien trier vos déchets. Le recyclage d'un aérosol permet de réutiliser l'aluminium qui le compose. En effet, ce déchet peut être transformé en un nouvel aérosol, un autre emballage, en pièce de voiture, ou encore pour un avion, un pont...

Si votre aérosol n'est **pas vide**, il doit être déposé en **déchèterie**.

Si votre aérosol est **vide**, il est à jeter dans votre **bac emballages** (sans le capuchon en plastique).

Si une **tête de mort** ou un **pictogramme** apparaît, il doit **absolument être porté en déchèterie**, car le déchet est dangereux.



LES COSMÉTIQUES :



À DÉPOSER EN BORNE À VERRE :

Bouteilles de parfum, flacons de fond de teint, vernis à ongles vides (si le vernis est plein, à jeter en déchèterie dans la benne DMS), pots de crème en verre.

ATTENTION, les couvercles, pinceaux et atomiseurs sont à jeter dans les ordures ménagères.



BAC JAUNE :

Aérosols en aluminium (laque, déodorant, shampoing sec, etc), déodorants en bille en plastique.



ORDURES MÉNAGÈRES :

Maquillage, coton-tige, brosse à dent.

FAUT-IL NETTOYER SES PRODUITS ?

Il est inutile de les laver car «la salissure ne gêne pas le processus de recyclage». En revanche, «les laver c'est gaspiller de l'eau qu'il faudra ensuite traiter».

Si votre produit contient encore une bonne quantité ou qu'il est à moitié plein il faut tout de même le vider.
(CITÉO)

En rapportant vos produits de beauté vides en magasin (Nocibé, Séphora, etc), vous pouvez disposer d'un avantage comme une réduction ou un produit offert.

RAPPEL !

Le ramassage des encombrants se fait sur rendez-vous . Si vos voisins ont sorti des encombrants c'est qu'ils ont contacté Covaltri 77 au numéro ci-dessous.

Si vous sortez des déchets sans prendre de rendez-vous , ils ne seront pas ramassés.

COMMENT S'INSCRIRE ?

- Par mail : encombrants@coved.fr
- Par téléphone : 0 801 902 477
- Sur notre plateforme internet : encombrants-covaltri77.com

Les encombrants sont à déposer sur la voie publique dans la limite de 1m³ par foyer fiscal.

Merci de sortir vos déchets la veille du jour qui vous sera communiquée par l'opérateur (début des collectes à 4h du matin).



LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS CONCERNENT

- les ferrailles,
- les meubles, les palettes démontées et découpes de bois
- les matelas et sommiers,
- les portes et fenêtres exempts de vitrage,
- les jouets en bois et plastique (vélo...)



ATTENTION LES DÉCHETS CI-DESSOUS NE SONT PAS CONCERNÉS PAR LES ENCOMBRANTS ET DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉS EN DÉCHÈTERIE

- Les sanitaires (lavabo, WC, douche...)
- Gros électroménager
- Les vitres
- Les gravats
- Les produits toxiques : peinture, solvant, pesticides, etc
- Les portes-fenêtres
- Les palettes en bois
- Les sacs poubelles
- Les vêtements
- Les jouets et peluches pour enfant
- Le carton

C'EST LA RENTRÉE !

L'école
JP.Meslé



Vive la rentrée !

Les vacances terminées, il est temps pour les élèves de découvrir leur classe, leur enseignant, l'école pour les plus jeunes ou les nouveaux arrivants.

Dès 8 h 30, les enfants et leurs parents se pressaient pour l'ouverture de l'école. Les enfants de petite section, quant à eux, ont profité d'une rentrée échelonnée permettant de mieux apprivoiser ce nouveau rythme.

Effectif

Preuve de l'attractivité de notre village, les effectifs de l'école sont encore une fois en hausse, notamment en petite section.

70 en maternelle

93 en primaire

L'équipe enseignante

PS/MS

Mme Bombili

MS/GS

Mme Pereira

GS/CP

Mme Brunet (directrice)

CE1/CE2

CE2/CM2

CM1/CM2

Mme Grivet

M. Liardeaux

Mme Jolly





Du nouveau pour l'école

Tout l'été, les agents municipaux ont effectué des travaux au niveau de l'école : peinture, réparations et aménagement des classes.

De nouvelles chaises et tables ont été commandées pour les classes de moyenne et grande section. Nous espérons pouvoir les installer avant les vacances d'automne selon le délai de livraison.

Océane Zak, nouvelle ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) a été recrutée. Elle a pour mission l'accompagnement des élèves pendant le temps scolaire, sous la responsabilité de l'enseignante. Elle encadre les enfants pendant la pause méridienne et dans le bus scolaire.

Cantine



« L'espace famille » est utilisé par les parents avec succès (95 %) pour la réservation des repas et le paiement.

Cependant, suite à quelques interrogations sur les annulations, le conseil municipal en date du 27 septembre a souhaité apporter une modification au règlement intérieur en précisant que les annulations ne sont possibles que jusqu'au jeudi soir 23 h 59 pour la semaine suivante.

Transports



Les transports scolaires, comme les autres lignes de bus de la région, ont subi les conséquences de la pénurie de chauffeurs. Retards, annulation pure et simple des trajets, sans beaucoup d'information en préalable. Les transports scolaires dépendent du Département de Seine-et Marne pour les primaires et de la Région Ile de France pour les collégiens et lycéens. La municipalité est très attentive à la situation et alerte les responsables à chaque incident sur les lignes.

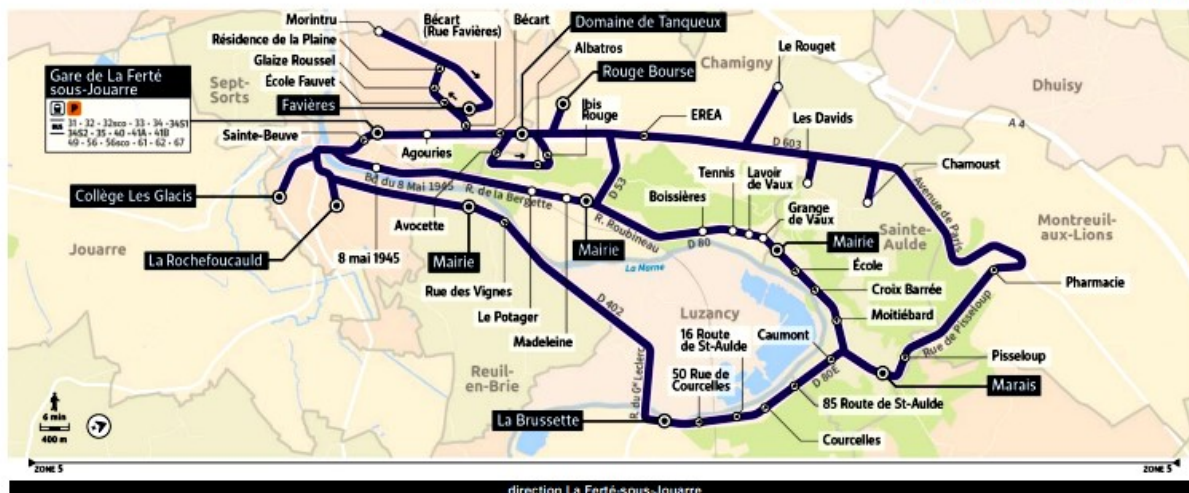
Par ailleurs, au regard du nombre d'enfants habitant sur le domaine de Tanqueux utilisant le car scolaire pour l'école primaire, la municipalité a proposé aux parents qui le souhaitent de soutenir son action auprès des services de Transport du Département de Seine-et-Marne pour demander un arrêt supplémentaire au Domaine (Villas de l'Avocette), rétabli depuis le 26 septembre.



BUS 31 Sco

Chamigny / Sainte-Aulde / Reuil-en-Brie / Méry-sur-Marne <-> La Ferté-sous-Jouarre

Horaires valables du 01/08/2022 au 31/08/2023
Cette ligne ne fonctionne pas les jours fériés



			LMMJV SC	LMMJV SC	LMMJV SC	LMJV SC	LMJV SC
Chamigny	Rouge Bourse	2042			7:30		
Chamigny	EREA	1373			7:32		
Chamigny	Le Rouget	1607			7:34		
Sainte-Aulde	Les Davids	1648			7:35		
Sainte-Aulde	Chamouss	2110			7:38		
Montreuil-aux-Lions	Pharmacie	1867			7:43		
Sainte-Aulde	Pisseloup	1936			7:45		
Sainte-Aulde	Marais	1794			7:50		
Chamigny	Grange de Vaux	1473			7:54		
Chamigny	Lavoir de Vaux	1574			7:55		
Chamigny	Tennis	2147			7:57		
Chamigny	Boissières	1077			7:58		
Chamigny	Mairie	1712			8:00		8:00
Chamigny	Madeleine	1706			8:01		8:01
Chamigny	Le Potager	1604			8:03		8:03
La Ferté-sous-Jouarre	8 mai 1945	1093			8:06		8:06
Sainte-Aulde	Mairie	1760		7:46			
Sainte-Aulde	École	1307		7:48			
Sainte-Aulde	Croix Barrée	1270		7:50			
Sainte-Aulde	Moitiébard	1830		7:51			
Sainte-Aulde	Caumont	1125		7:52			
Méry-sur-Marne	85 Route de Saint Aulde	1008		7:55			
Méry-sur-Marne	Courcelles	1486		7:56			
Méry-sur-Marne	16 Route de Saint Aulde	1819		7:57			
Méry-sur-Marne	50 rue de Courcelles	1002		7:58			
Méry-sur-Marne	La Brussette	1511		7:59			
Reuil-en-Brie	Rue des Vignes	2087		8:05			
Reuil-en-Brie	Mairie	1751		8:06			
La Ferté-sous-Jouarre	La Rochefoucauld (Dépose)	1221		8:10	8:12		8:12
La Ferté-sous-Jouarre	Collège Les Glacis	1225		8:15	8:14		8:14
Chamigny	Domaine de Tanqueux	1288	7:40			7:50	
Chamigny	Avocette	1033	7:41			7:51	
Chamigny	Albatros	1013	7:42			7:52	
Chamigny	Ibis Rouge	1495	7:43			7:53	
La Ferté-sous-Jouarre	Bécart (R. Favière)	1527	7:47				
La Ferté-sous-Jouarre	École Fauvet	1320	7:50				
La Ferté-sous-Jouarre	Glaize / Roussel	1016	7:51				
La Ferté-sous-Jouarre	Résidence de la Plaine	2023	7:52				
La Ferté-sous-Jouarre	Morintru	1879	7:55				
La Ferté-sous-Jouarre	Favières	1378	7:59				
La Ferté-sous-Jouarre	Agouries	1011	8:00				
La Ferté-sous-Jouarre	Sainte-Beuve	2111		8:20	8:21		8:21
La Ferté-sous-Jouarre	Bécart / RN3	1049				7:56	
La Ferté-sous-Jouarre	Gare de La Ferté-sous-Jouarre (Dépose)	2236		8:28	8:24		8:24
La Ferté-sous-Jouarre	Gare de La Ferté-sous-Jouarre (Quai C)	2239	8:03			8:01	
La Ferté-sous-Jouarre	Sainte-Beuve	2111	8:04				
La Ferté-sous-Jouarre	Collège Les Glacis	1225	8:12				
La Ferté-sous-Jouarre	La Rochefoucauld (Dépose)	1221	8:17				

LMMJV = circule Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi
LMJV = circule Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

SC = Fonctionne uniquement en période scolaire

Transdev Brie et deux Morin
24 Boulevard de la Marne
77120 Coulommiers



iledefrance-mobilites.fr
Application disponible sur :



@Brie2Morin_IDFM
transdev-idf.com

île de France
mobilités

01 64 04 15 22

**BUS 31 Sco****Chamigny / Sainte-Aulde / Reuil-en-Brie / Méry-sur-Marne <> La Ferté-sous-Jouarre**Horaires valables du 01/08/2022 au 31/08/2023
Cette ligne ne fonctionne pas les jours fériés

direction Méry-sur-Marne / Reuil-en-Brie / Sainte-Aulde / La Ferté-sous-Jouarre

		Me	Me	Me	Me	LMJV	LMJV	LMJV	LMJV	LMJV
		SC	SC	SC	SC	SC	SC	SC	SC	SC
La Ferté-sous-Jouarre	La Rochefoucauld (Quai I)	2250	12:20					17:10	17:10	17:10
La Ferté-sous-Jouarre	Gare de La Ferté-sous-Jouarre (Quai B)	2238	12:25							
La Ferté-sous-Jouarre	Collège Les Glacis	1225		12:30	12:30	12:30	16:10	16:10	17:15	17:15
La Ferté-sous-Jouarre	La Rochefoucauld (Quai I)	2250		12:35	12:35	12:35	16:15	16:15		
La Ferté-sous-Jouarre	Sainte-Beuve	2111		12:42						
La Ferté-sous-Jouarre	Gare de La Ferté-sous-Jouarre (Quai C)	2239		12:45		16:20		17:20		
La Ferté-sous-Jouarre	Bécart (R. Favière)	1527	12:28	12:48		16:23		17:23		
La Ferté-sous-Jouarre	École Fauvet	1320	12:30	12:50		16:25		17:26		
La Ferté-sous-Jouarre	Glaize / Roussel	1016	12:31	12:51		16:26		17:27		
La Ferté-sous-Jouarre	Résidence de la Plaine	2023	12:32	12:52		16:27		17:28		
La Ferté-sous-Jouarre	Morintru	1879	12:35	12:55		16:30		17:31		
La Ferté-sous-Jouarre	Favières	1378	12:38	12:58		16:34		17:34		
La Ferté-sous-Jouarre	Bécart / RN3	1050						17:27		
Chamigny	Domaine de Tanqueux	1288	12:42	13:01		16:39		17:28		
Chamigny	Avocette	1033	12:43	13:02		16:40		17:29		
Chamigny	Albatros	1013	12:44	13:03		16:41		17:30		
Chamigny	Ibis Rouge	1495	12:45	13:04		16:42		17:31		
La Ferté-sous-Jouarre	Collège Les Glacis	1225								17:15
La Ferté-sous-Jouarre	Sainte-Beuve	2111			12:42	12:42				
La Ferté-sous-Jouarre	8 mai 1945	1094			12:47	12:47		16:18		17:18
Chamigny	Le Potager	1603			12:50	12:50		16:21		17:21
Chamigny	Madeleine	1707			12:51	12:51		16:22		17:22
Chamigny	Mairie	1713	12:46		12:52	12:52		16:23		17:23
Chamigny	Boissières	1078	12:47		12:53	12:53		16:24		17:24
Chamigny	Tennis	2146	12:48		12:55	12:55		16:25		17:25
Chamigny	Lavoisier de Vaux	1575	12:49		12:56	12:56		16:26		17:26
Chamigny	Grange de Vaux	1474	12:51		12:58	12:58		16:28		17:28
Sainte-Aulde	Mairie	1760	12:52		12:59	12:59		16:29		17:29
Sainte-Aulde	École	1307	12:54		13:01	13:01		16:31		17:31
Sainte-Aulde	Croix Barrée	1270	12:56		13:03	13:03		16:33		17:33
Sainte-Aulde	Moitiébard	1830	12:57		13:04	13:04		16:34		17:34
Sainte-Aulde	Caumont	1125	12:58		13:05	13:05		16:35		17:35
Méry-sur-Marne	85 Route de Saint Aulde	1006	13:02		13:08	13:08		16:38		17:38
Méry-sur-Marne	Courcelles	1486	13:03		13:09	13:09		16:39		17:39
Méry-sur-Marne	16 Route de Sainte Aulde	1819	13:04		13:10	13:10		16:40		17:40
Méry-sur-Marne	50 rue de Courcelles	1002	13:05		13:11	13:11		16:41		17:41
Méry-sur-Marne	La Brussette	1511	13:06		13:12	13:12		16:42		17:42
Reuil-en-Brie	Rue des Vignes	2087			13:17	13:17		16:47		17:47
Reuil-en-Brie	Mairie	1751			13:18	13:18		16:48		17:48
Chamigny	Rouge Bourse	2042		13:05		16:43		17:32		
Chamigny	EREA	1373		13:07		16:45		17:34		
Chamigny	Le Rouget	1607		13:09		16:47		17:36		
Sainte-Aulde	Les Davids	1648		13:10		16:49		17:37		
Sainte-Aulde	Chamoust	2110		13:13		16:52		17:40		
Montreuil-aux-Lions	Pharmacie	1867		13:17		16:57		17:45		
Sainte-Aulde	Pisseloup	1936		13:19		17:00		17:48		
Sainte-Aulde	Marais	1794		13:22		17:04		17:51		

LMJV = circule Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi
Me = circule Mercredi

SC = Fonctionne uniquement en période scolaire

Transdev Brie et deux Morin
24 Boulevard de la Marne
77120 Coulommiersiledefrance-mobilites.fr
Application disponible sur :@Brie2Morin_IDFM
transdev-idf.comiledeFrance
mobilites

01 64 04 15 22



ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023 PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

La détermination du niveau applicable pourra concerner **tout ou partie du territoire**. Elle s'appuiera sur une **analyse qualitative** (nature et caractéristiques des variants) et **quantitative** (situation hospitalière notamment) de la situation. En cas de renforcement du protocole au cours de l'année, il sera recherché un délai de mise en œuvre de **10 jours**.

	SOCLE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Doctrine d'accueil	• Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée	• Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée	• Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée	• Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local
Protocole sanitaire	• Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention	• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Pas de limitation du brassage obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service	• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service	• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le premier degré • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	• Pas de restriction	• Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives	• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, distanciation adaptée à respecter	• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur. En intérieur, seules les activités de basse intensité compatibles avec une distanciation sont permises
Protocole de contact-tracing	Pour tous les niveaux, application des règles définies par les autorités sanitaires.			



Vacances scolaires 2022-2023



Zone A

Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.

Zone B

Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg.

Zone C

Paris, Créteil, Versailles, Montpellier, Toulouse.

	Zone A	Zone B	Zone C
Rentrée des élèves	Jeudi 1 ^{er} septembre 2022		
Vacances de la Toussaint	Du samedi 22 octobre 2022 au lundi 7 novembre 2022		
Vacances de Noël	Du samedi 17 décembre 2022 au mardi 3 janvier 2023		
Vacances d'hiver	Du samedi 4 février 2023 au lundi 20 février 2023	Du samedi 11 février 2023 au lundi 27 février 2023	Du samedi 18 février 2023 au lundi 6 mars 2023
Vacances de printemps	Du samedi 8 avril 2023 au lundi 24 avril 2023	Du samedi 15 avril 2023 au mardi 2 mai 2023	Du samedi 22 avril 2023 au mardi 9 mai 2023
Vacances d'été	Samedi 8 juillet 2023		

Les vacances débutent les jours indiqués, après les cours. Pour les élèves qui n'ont pas cours le samedi, les vacances débutent le vendredi après les cours. Les cours reprennent le matin des jours indiqués.

À noter

Les académies de Corse et les départements, collectivités et territoires d'outre-mer ont des dates de vacances scolaires spécifiques. Vous pouvez les consulter sur le simulateur de Service-Public.fr.



Lycée d'Enseignement Adapté (L.E.A) Léopold Bellan

Rentrée scolaire au L.E.A

Une nouvelle rentrée scolaire ensoleillée pour le personnel et les 80 élèves de l'établissement.

L'ensemble de la communauté éducative, en grande majorité déjà en exercice l'an dernier, a accueilli ses anciens et nouveaux élèves.

Pour les anciens lycéens, le nouveau chef d'établissement, M. Thierry Mahéo, et l'équipe de direction ont pu rappeler l'importance primordiale de cette dernière étape conduisant à la certification du diplôme et à une éventuelle poursuite d'étude vers d'autres formations qualifiantes.

Journée d'accueil

Les nouveaux élèves et leurs parents ont pu bénéficier d'une rentrée aménagée en visite, découverte et premières immersions en classe, ateliers et internat.

La semaine du 8 au 12 a été consacrée à parfaire l'intégration de nos arrivants :

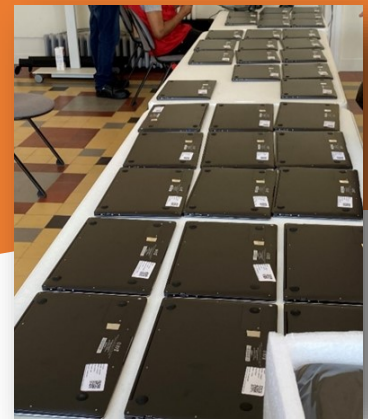
Lundi 5 remise d'ordinateurs portable pour les 1^{ères} années par Mme Nathalie Totrat, Conseillère Régionale accompagnée de Mme Laurence Miffre-Peretti, maire de Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux et Mme Sylvie Le Breton, adjointe aux affaires scolaires de Chamigny



*Mmes Laurence Miffre-Peretti, maire de Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux et
Mme Nathalie Totrat, conseillère générale de la région et M. Mahéo, proviseur du LEA*



Chaque ordinateur a été préparé au nom de l'élève et les logiciels pédagogiques pré-installés. Cet outil leur servira toute leur scolarité et encore après puisqu'ils pourront le conserver.



Zoom sur la première semaine

✓Mardi 6 septembre : journée pratiques professionnelles.

Des activités ont été organisées au sein des différents ateliers de façon à permettre la réalisation de travaux pratiques grâce à des tutorats entre pairs.

Ces temps ont permis d'expliquer les bonnes pratiques de sécurité et de fonctionnement sur nos plateaux techniques :

Peinture . Menuiserie . Maçonnerie . Jardiniers paysagistes. Café brasserie

✓Jeudi 8 septembre

Les 1ères années ont été conviées à une représentation théâtrale inter-active de la compagnie Masquarade sur le cyber endoctrinement.

✓Vendredi 9 septembre

Les élèves sont partis visiter le lycée de la Bretonnière à Chailly en Brie, la découverte tant professionnelle que géographique favorisant la réussite de cette 1^{ère} semaine.



Cette période de rentrée s'achevant, nous souhaitons une belle réussite aux lycéens ainsi qu'aux écoliers de Chamigny.

Vivre à Chamigny



**Journées
européennes du
patrimoine
2022**



**Patrimoine
durable**

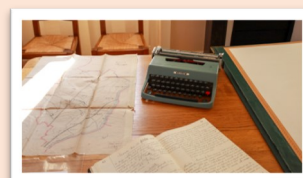
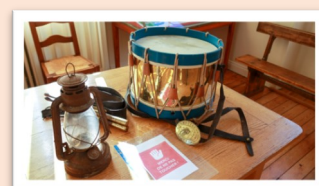
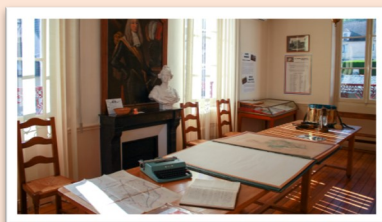
Les **17 et 18 septembre** ont eu lieu à Chamigny les **journées Européennes du patrimoine** dont le thème cette année était : « Le Patrimoine durable ».

A cette occasion les élus ont accueilli les visiteurs pour leur permettre de **découvrir le bureau du maire et le premier registre d'état civil (1668)**.

A l'étage, dans la salle du Conseil Municipal une **exposition du premier plan cadastral (1829)**, du

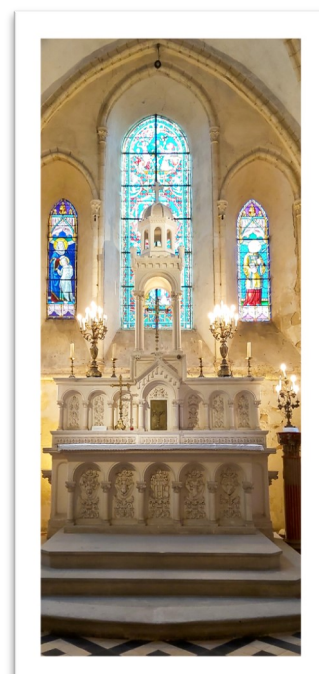
tambour du garde-champêtre et l'historique des bienfaiteurs et peintres de la commune.

Ce bâtiment érigé en 1884 va connaître prochainement des modifications d'aménagement facilitant l'accueil du public.



Le dimanche vous étiez nombreux à venir **visiter l'église Saint-Etienne et sa crypte classée monument historique.** Les groupes se sont succédés tout l'après-midi en **visites guidées conduites par Madame Beldent.**

Nous remercions les visiteurs que nous avons pu accueillir au cours de ces journées dédiées à notre patrimoine local autant au niveau de la mairie qu'à l'église.



EN ATTENDANT NOËL ...

Boîte aux lettres

Comme l'année dernière, une boîte aux lettres de Noël sera déposée rue de l'église, entre l'école et le centre de loisirs à partir du 1er décembre 2022. Les enfants pourront y déposer leur lettre à destination du Père Noël.



Illuminations

Dans le cadre du plan national de sobriété énergétique, la commune ne proposera pas de concours d'illuminations pour cette année. Nous en sommes désolés.

Marché de Noël

Le marché de Noël aura lieu le samedi 10 décembre 2022.

Nous invitons les personnes intéressées à remplir le coupon ci-dessous

(également disponible sur le site de la commune)

et à le retourner en Mairie au plus tard le 30 novembre 2022.

NOM ET PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE	NATURE DE L'EXPOSITION	Nb. Tables

La vie des associations

Familles Rurales



C'est la rentrée pour tous, le centre de loisirs Familles Rurales de Chamigny commence une nouvelle année scolaire avec de nouveaux enfants et le plaisir de revoir ceux de l'année passée pour nos animateurs.

Chamigny grandit, **de plus en plus d'adhésions** viennent s'ajouter au centre, avec **aujourd'hui un manque de places pour accueillir tous les enfants**, Nous réfléchissons aux solutions possibles et viables pour nous.

Notre priorité est d'apporter un maximum de services et de confort pour les enfants tout en respectant toutes les règles qui nous incombent.

Si des enfants sont malheureusement **refusés, c'est un crève-cœur pour nous**.

Merci aux familles de faire l'effort de le comprendre et de respecter au quotidien les difficultés et le travail du personnel, même si cela pose des complications pour les parents comme pour nous.

Mais surtout le centre est là pour apporter des souvenirs et du bon temps pour les enfants. C'est dans ce sens que nous avons eu grand plaisir en ce **mois de juillet**, de **partager une semaine de vacances avec 17 enfants**. De profiter de ce temps en colonie avec de belles activités, course d'orientation, paddle, canoë, dragon boat, voile, tir à l'arc, sortie VTT encadrée et quelques veillées le soir.



Semaine de vacances que nous avons à cœur d'organiser après de nombreuses années sans séjours . Nous espérons proposer à nouveaux de tels moments dès l'été 2023.

Le mois de Juillet s'est articulé également sur **le thème des 4 éléments, l'eau, le feu, l'air et la terre**. Pour finir sur **une exposition le Vendredi 29 juillet 2022**.



D'autres activités ont été au cœur de ces grandes vacances, en quantité moindre à cause de la canicule. Le bien-être des enfants étant la priorité sur les sorties qui auraient été trop contraignantes.

Familles Rurales vous souhaite à tous une très bonne année scolaire !

La vie des associations

Sidegoah



Sidegoah, en plus de **créer des événements pour le divertissement des petits chamignots**, a pour but aussi d'**améliorer leur quotidien**.

Notre petit doigt nous a dit que l'école aurait besoin de quelques petites choses notamment des dictionnaires... Ni une, ni deux, **50 dictionnaires** allant du niveau CP à la 6^e pour commencer cette nouvelle année scolaire !



Cette année est aussi pour Sidegoah, l'année de réélection du bureau. 3 de nos bénévoles nous quittent : nous avons besoin de vous pour continuer à faire vivre cette association. N'hésitez pas à nous rejoindre.

L'équipe Sidegoah

Envie de créer votre association ?

Faites vous connaître, la municipalité pourra vous aider dans vos démarches et vous proposer ses infrastructures pour mener à bien votre projet.



L'agenda, l'état civil

► À VOS AGENDAS



Vendredi 11 novembre : Célébration de l'Armistice à 11h

Samedi 10 décembre : Marché de Noël

Mercredi 14 décembre : Spectacle de Noël à 15h, pour les Chamignots de 3 à 10 ans

Samedi 7 janvier : Vœux du Maire à 17h

► L'ÉTAT CIVIL

Naissances



Nelya CHIBANI, née le 01 août 2022

Zayn SEGHAIER, né le 15 août 2022

Kaïs DESTRESSE, né le 27 août 2022

Ghali BEN ABDELLATIF, né le 31 août 2022

Théo GRELIER, né le 7 septembre 2022

Iris LOUISGENE, née le 8 septembre 2022

► SOLUTIONS MOTS FLÉCHÉS - N°18

M'embourber	P	Robe hindoue	S	Filets	R	Particularité	C	A	S
Plantation		Ancien nom de l'azote				Elle a trouvé sa place			
→	B	→	N	→	N	→	R	→	A
	A		A		E		A		I
									E
Shoot	→	T	I	R	T	Vient en tête	S	Paresseux	R
La dame aux gâteaux				Sa réplique (son)				L'Allemagne	
→	P	→	A	→	T	→	I	→	E
				S	S		E		R
									E
Our	→	U	R	Personnel	O	Provocation	D	E	F
Ne pense qu'à lui						Têtes couronnées slaves			I
→	E	→	G	→	O	→	I	→	S
Clochers ou religions		E	G	L	I	S	E	S	Calmes, tranquilles
100m²									Et la suite
→	A	→	R	→	E	→	A	→	C
				2/3 d'eau			Démonstratif		E
				Assemblée générale					S
Gai recueil	→	A	N	A	Il appelle sa biche	R	A	I	T
Dangers cachés									JB
→	P	→	I	→	E	→	G	→	O
						Auteur du Nom de la Rose	→	E	C
									O

CONCEPTION : JEAN BERNICCHIA

► MOTS FLÉCHÉS - N°19



Termes d'un traité	↓	Décret royal	↓	Épris	↓	Cassant	↓	Crochet double	↓
Ils sont Anglais	↓	On y est rêveur	↓	Difficulté	↓	Entre les murs	↓	Y vivait un fameux lion	↓
Gênes bruyantes	→								
Rivière bretonne	→								
				Moyenne tension (sigle)	→		Pour le notaire	→	
				Répara un os	↓		Noua	↓	
Sur Tille	→		On y frit	→					Bande de papier à tapisser
Bas de gamme ancien	→								↓
		À partir de 2	→						
		Oublié	↓						
Devint génisse	→	↓	Souci	→				Équerre	
Prise en compte	→								
							Cale de garage	↓	Sur un pli qui ne va pas loin
Non plus	→		JB (2/03/2019)		Tunique de l'œil	→			↓
Monument mortuaire	→								
								JB (2/03/2019)	

CONCEPTION : JEAN BERNICCHIA

Solution dans le prochain numéro

L'espace des p'tits Chamignots

► LE P'TIT DOC



Carte d'identité

Nom commun: hérisson d'Europe

Nom scientifique: *Erinaceus europaeus*

Ordre: Insectivores

Famille: Mammifères
Erinacéidés

Taille: 20 à 30cm

Poids: environ 1kg

Durée de vie: 8 à 10 ans

Alimentation: insectes, parfois œufs d'oiseaux, et petit animaux (vers de terre, mollusques et autres amphibiens...)

Répartition: Europe occidentale; bois, terre cultivée, jardins ...

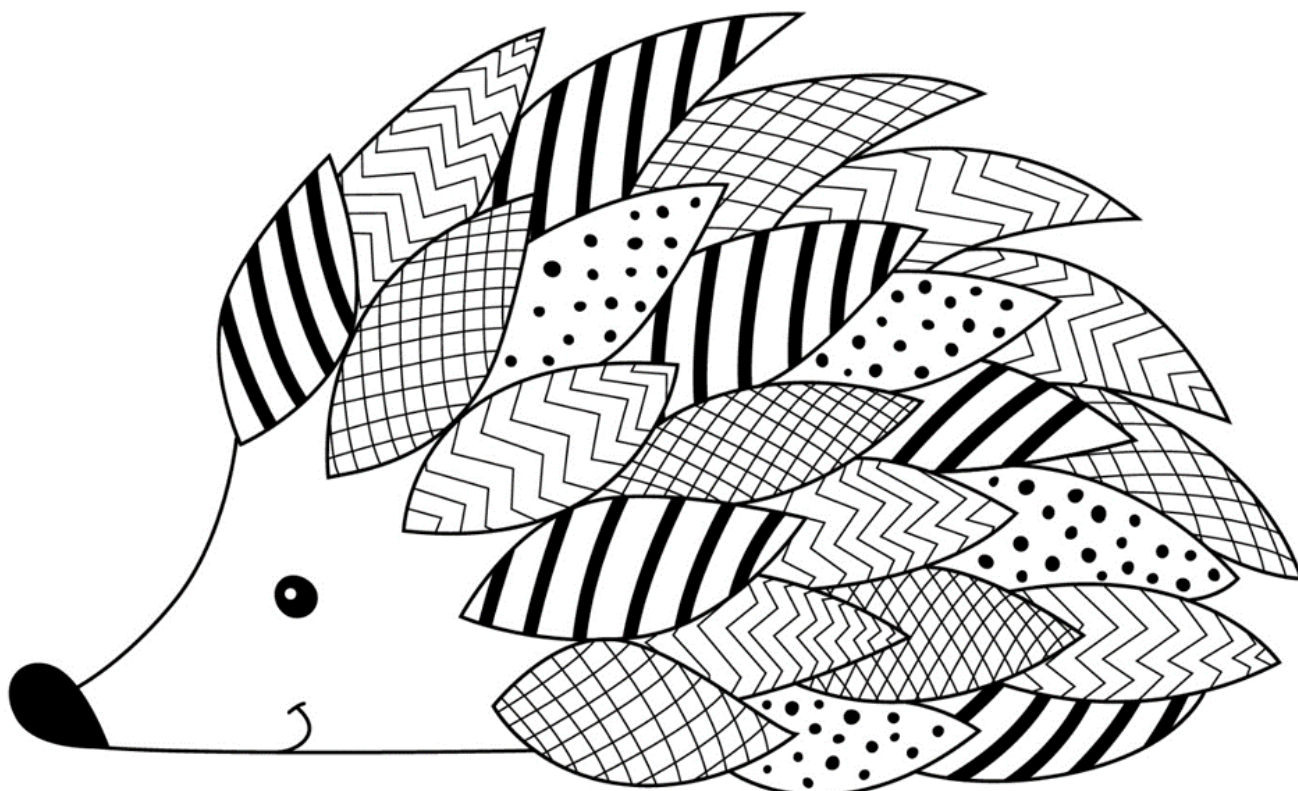
Au début de l'automne tu as certainement aperçu cet animal discret qu'est le hérisson.

Sais-tu qu'il dort la majeure partie de la journée et chasse la nuit. Il est très actif d'avril à septembre pour se nourrir et hiberne tout l'hiver.

Le hérisson est très bruyant, il grogne, et il souffle. Lorsqu'il se sent en danger il pousse des petits cris et se met en boule. Il peut vivre dans ton jardin ou bien dans les bois, les haies et les lisières de forêt. Il se confectionne un nid de feuilles mortes et d'herbes sèches.

Par son régime alimentaire (carnivore) le hérisson a un rôle important dans ton jardin. Il veille notamment sur le potager la nuit et chasse certains insectes pouvant nuire aux légumes.

✏️ TON COLORIAGE





CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMIGNY

Procès-verbal

Séance du 26 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Chamigny, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Madame Jeannine BELDENT, Maire.

(convocation et affichage le 21 juillet 2022)

Présents :

Mmes LE BRETON, SWIASTEK, ZUBER, GROSZ, GOBERT (à partir du point 02)
Mrs VARGA, SIMON, COUASNON, LEDU, BENICHO

Absents représentés :

Mr BOULET donne pouvoir à Mr COUASNON
Mme NICOLAS donne pouvoir à Mme BELDENT
Mr PIERRE donne pouvoir à Mme LE BRETON
Mr DUBOIS donne pouvoir à Mr VARGA

Secrétaire de séance

Mr COUASNON

Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Le compte-rendu de la séance du 21 juin 2022 a été transmis à tous les membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité et signé par tous les membres présents.

Ordre du jour

- Point 01 : Dénomination et numérotation de rues
- Point 02 : Modification des statuts de la CA Coulommiers – Pays de Brie
- Point 03 : Mise à jour du plan communal de sauvegarde
- Point 04 : Décision modificative n°1
- Point 05 : Modification de la régie recette cantine
- Point 06 : Location de terrains communaux
- Point 07 : Création de poste d'adjoint technique territorial
- Questions diverses

Délibération n° 2022/08-001 Dénomination et numérotation de rues

Madame le Maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues.

La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue, est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

La dénomination des rues de la commune et numérotation des bâtiments sont présentés au conseil municipal.

Considérant l'intérêt communal que représente la dénomination d'une rue, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents et représentés :

- valide le principal général de dénomination et numérotation des voies de la commune,
- valide le nom attribué aux voies communales
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- adopte les dénominations suivantes :
 - Rue des Eclicharmes
 - Rue aux Anes

Madame le Maire précise que suite à cette délibération, les numéros seront définis par un arrêté municipal.

→ 19h 17 : Arrivée de Mme GOBERT, conseillère municipale

Délibération n° 2022/08-002 Modification des statuts de la CA Coulommiers – Pays de Brie

Vu l'arrêté préfectoral 2019/DRCL/BLI/n°116 du 25 octobre 2019 portant création de la communauté d'agglomération issue de la fusion de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie et de la communauté de communes du Pays Créçois

Vu la délibération 2022-070 du conseil communautaire du 23 juin dernier proposant une modification des statuts

Vu les projets de statuts de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents et représentés **émet un avis favorable** à la modification des statuts de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie, telle qu'elle est définie dans le projet joint en annexe de la présente délibération.

Délibération n° 2022/08-003 Mise à jour du plan communal de sauvegarde

Vu le Code Général des collectivités locales,

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,

Le conseil municipal

Vu le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs,

Vu le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 précisant les modalités d'élaboration du plan de sauvegarde,

Vu l'arrêté municipal du 13 février 2012 établissant le Plan Communal de Sauvegarde de la Commune de Chamigny ;

Vu la mise à jour générale du Plan Communal de Sauvegarde en date du 08 février 2016,

Vu la délibération n° 2018/11-002 du 10 décembre 2018 désignant Mr Norbert Varga représentant PCS et Mr Thierry Boulet représentant suppléant PCS pour la commune de Chamigny,

Vu la délibération n° 2019/09-002 du 28 novembre 2019 portant mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde

Vu le projet de mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde communale

Considérant que le Plan Communal de Sauvegarde est destiné à permettre à l'autorité municipale de disposer d'une organisation locale afin de faire face à tout événement de sécurité civile affectant le territoire communal ou une opération de secours d'une ampleur ou de nature nécessitant une mobilisation de moyens publics ou privés.

Considérant que le Plan Communal de sauvegarde de la commune de Chamigny établi en 2012, modifié en 2016 et 2019 doit être réactualisé tout en conservant sa structure initiale, notamment sur les points suivants :

- prise en compte des instructions de la Préfecture et de la DDT,
- revoir la rédaction du document,
- mise à jour de l'annuaire de crise

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents et représentés :

- Décide de procéder à la révision du Plan Communal de Sauvegarde,
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ladite délibération

Délibération n° 2022/08-004 Décision modificative n°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le Budget Primitif pour l'exercice 2022,

Madame le Maire expose que les études effectuées en 2018 dans le cadre des travaux relatifs au groupe scolaire, ayant été suivies de travaux, il convient d'intégrer les montants enregistrés au compte 2031 (Frais d'études) au compte 21312 (Constructions), notamment pour permettre la récupération du FCTVA.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante au budget de l'exercice 2022, étant précisé qu'il convient d'ouvrir les crédits au chapitre 041 :

Recette investissement		
Chapitre 041	Frais études	+ 1 428 €
Compte 2031		
Dépenses investissement		
Chapitre 041	Constructions	+ 1 428 €
Compte 21312		

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité avec 12 voix pour et 03 abstentions (Mme GROSZ, Mrs LEDU, BENICHOU) de :

- Valider la décision modificative telle que présentée ci-dessus,
- Autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération

Madame Le Maire demande à l'opposition les raisons de leur abstention.

Mr Ledu répond qu'il s'agit d'une décision budgétaire et indique s'abstenir sur toutes les décisions modificatives du budget.

Madame Le Maire précise qu'il s'agit de travaux réalisés en 2018 et que cette décision modificative permet une recette pour la commune.

Délibération n° 2022/08-005 Modification de la régie recette cantine
--

Madame Le Maire informe les membres que la trésorerie a demandé à modifier la délibération de la régie recette de la cantine, en incluant les frais de gestion d'inscription dans les produits d'encaissement.

Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22,

Vu le décret n° 2008-227 du 05 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 12 septembre 1972 instituant une régie de recette pour l'encaissement des produits de la cantine scolaire,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 novembre 2001 portant mise à disposition d'un fonds de caisse pour la régie de recette pour l'encaissement des produits de la cantine scolaire,

Vu la délibération du 27 novembre 2011 portant modification de la régie de recettes cantine scolaire,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2018/01-003 du 24 janvier 2018 portant modification de la régie de recette pour l'encaissement des produits de la cantine scolaire

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2018/06-001 du 28 juin 2018 portant modification de la régie de recette pour l'encaissement des produits de la cantine scolaire,

Vu l'avis conforme du comptable assignataire en date du 19 juillet 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de modifier la délibération du 12 septembre 1972 comme suit et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération :

Article 1 : Le 12 septembre 1972, il a été institué par délibération auprès de la commune de Chamigny une régie de recettes pour l'encaissement des produits de la cantine scolaire tel que :

- les frais de gestion d'inscription,
- les repas,
- les repas PAI
- les repas exceptionnels

Article 2 : Les recettes désignées à l'article 1 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- chèque bancaire
- carte bancaire.

Ces recettes sont perçues contre remise à l'utilisateur d'une quittance informatique.

Article 3 : Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur es-qualité auprès de la Trésorerie de Coulommiers

Article 4 : l'intervention d'un mandataire à lieu dans les conditions fixées par son acte de nomination

Le conseil municipal

Article 5 : Le régisseur est tenu de procéder à un virement du compte DFT vers le compte Banque de France de la Trésorerie dès lors que celui-ci atteint le montant fixé à l'article 6 et une fois par mois

Article 6 : Le régisseur verse auprès du Trésor Public la totalité des justificatifs des opérations de recettes une fois par mois

Article 7 : Le régisseur est désigné par le Maire de la commune de Chamigny sur avis conforme du comptable

Article 8 : le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination suivant la réglementation en vigueur,

Article 9 : le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur

Article 10: Le Maire et le comptable assignataire de la Trésorerie de Coulommiers sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision

Délibération n° 2022/08-006 Location de terrains communaux

Vu la demande de Madame COLLET de louer ou d'acquérir des terrains communaux sis lieudit « la maison sonnette » cadastrés Section ZN 187 – ZN 188 – ZN 189 – ZN 190 – ZN 191 – ZN 193 pour une superficie totale de 12533 ca pour la pâture de ses chevaux.

Considérant que la procédure de mise en vente d'un terrain communal implique des délais conséquents,

Considérant que les parcelles n'entrent pas dans la catégorie des terres louées à fermage en raison de leur superficie

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

-Décide de louer les parcelles ci-dessous à Madame COLLET pour une durée de trois ans :

Lieu dit « La maison sonnette »	
Section	Superficie
ZN 187	5420 ca
ZN 188	1560 ca
ZN 189	620 ca
ZN 190	530 ca
ZN 191	910 ca
ZN 193	3493 ca

-Dit que le prix de location est fixé à 1400 € annuel,

-Dit que la location sera formalisée par la signature d'un contrat de bail notarié, dont les frais seront à la charge du locataire,

-Autorise le locataire à clôturer ledit terrain,

-Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Délibération n°2022/08-007 Création de poste d'adjoint technique territorial

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 3-1, 3-2 et 3-3,

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 : les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu le tableau des effectifs,

Le Maire propose à l'assemblée :

-La création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet soit 35 heures hebdomadaires. Les missions principales de ce poste sont : accompagnement des élèves de maternelle dans le bus scolaire le matin et le soir (période scolaire), nettoyage des locaux communaux : salles de classes et dépendances, salle polyvalente, âge d'or, relais famille, église, installation des salles de cantine pour les repas, réchauffage et préparation des repas de cantine, service des repas et surveillance de cantine, lavage du linge de la cantine, à compter de la présente délibération devenue exécutoire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'adopter la proposition de Madame le Maire,
- De modifier le tableau des emplois en conséquence,
- Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Informations diverses

Madame Le Maire informe les membres que la Communauté d'Agglomération Coulommiers-Pays de Brie veut constituer une photothèque des communes en capturant par drone des images des points les plus remarquables.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-huit heures et cinquante-huit minutes.

Le Maire

Jeannine BELDENT

CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMIGNY

Procès-verbal

Séance du 20 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Chamigny, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Madame Jeannine BELDENT, Maire.
(convocation et affichage le 15 septembre 2022)

Présents :

Mmes LE BRETON, NICOLAS, SWIA TEK
Mrs BOULET, VARGA, SIMON, DUBOIS, LEDU, BENICHO

Absents représentés :

Mme GOBERT donne pouvoir à Mme NICOLAS
Mme GROSZ donne pouvoir à Mr BENICHO
Mr PIERRE donne pouvoir à Mme BELDENT
Mr COUASNON donne pouvoir à Mme LE BRETON

Absents excuses :

Mme ZUBER

Secrétaire de séance

Mr BOULET

Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Le procès-verbal de la séance du 26 juillet 2022 a été transmis à tous les membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité et signé par Madame le Maire et le secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Point 1 : Acquisition d'un bien
- Informations diverses

Délibération n° 2022/09-001

Acquisition d'un bien

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1311-10,
Considérant que les vendeurs Messieurs Gérard GEIST / Dominique DUMAND/ Francis THOMINET/ Christophe THOMINET proposent la vente de l'ensemble immobilier sis 98 rue de Vaux à Chamigny (77260) à 228 000 €,
Considérant l'avis des domaines estimant la valeur vénale de l'ensemble immobilier,
Considérant que les vendeurs Messieurs Gérard GEIST / Dominique DUMAND/ Francis THOMINET/ Christophe THOMINET ont accepté en date du 06/09/2022, la proposition faite par le Conseil Municipal de Chamigny, d'acheter au prix de 200 000 € dont 7 000 € d'honoraires à l'agence SAFTI,

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'acquisition par la commune de ce bien immobilier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- d'acquérir le bien cadastré sections ZI 213 (582 m²) ; ZI 219 (452 m²) ; ZI 220 (191 m²) ; ZI 221 (607m²) pour une superficie totale de 1832 m² sis 98 rue de Vaux à Chamigny (77260), appartenant à Messieurs Gérard GEIST/ Dominique DUMAND/ Francis THOMINET/ Christophe THOMINET, au prix de **deux cents mille euros (200 000€) dont sept mille euros (7 000 €) d'honoraires à l'Agence SAFTI**
 - d'autoriser Madame le Maire à signer l'acquisition de ce bien et à procéder à cette acquisition par actes notarié
 - d'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à cette acquisition
- Cette dépense sera imputée au c/21318 sur lequel les crédits sont prévus au budget.

Informations diverses

Madame le Maire informe les membres que l'association Familles Rurales ne peut plus accueillir de nouveaux enfants faute de place.

Une demande auprès des services de la CAF a été faite afin de savoir s'il est possible d'occuper la salle de motricité.

Madame le Maire informe que l'avis d'appel public à la concurrence pour les travaux de la mairie paraîtra le 28 septembre dans le journal « LA MARNE »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-huit heures et cinquante-cinq minutes.

Le Maire

Jeannine BELDENT

Près de chez vous ...

Bouchet Eric

Chauffage
Plomberie
Dépannage
Ramonage

*Bois *Fioul *Gaz

83 rue de Vaux 77260 CHAMIGNY

Port: 06.76.58.60.24

Vous êtes auto-entrepreneur, habitant de Chamigny, et souhaitez vous faire connaître...

Cet espace vous est dédié !

Déposez votre carte de visite ou votre flyer en Mairie et nous le publierons dans le prochain numéro.

WEBDESIGN - IDENTITÉ VISUELLE - LOGO
SUPPORT DE COMMUNICATION
PHOTOS

NICOLAS SIMON

CHARPENTE - PHOTOGRAPHIE

07 55 62 73 18
simon.nicolas77@gmail.com
www.nicolas-simon-77.fr
xnico_77

BOUDIER Bernard
Peintre Amateur

l. villas de la Bergeronnette
77260 - CHAMIGNY

Tel - 06 84 48 70 50
Mail - boudier.bernard77@gmail.com

FERNANDO

SPECIALISTE DE LA TRANSFORMATION

CUISINES
SALLE DE BAINS
ENTRETIEN DE L'HABITAT

07 71 59 45 99

Peinture Décoration Rénovation Mickaël

Mickaël GILLE

102, Rue de Vaux
77260 Chamigny
pdrmmcontact@gmail.com
pdrmmcontact.wixsite.com/pdrmm

06.11.91.59.84

Bruno NGUYEN
Conseiller Commercial Région Île-de-France

06 15 72 16 09
b.nguyen@agencecetelecom.fr
Guichet unique : 01 71 25 01 20

L'AGENCE TELECOM

ESPACE PLATINUM
SFR BUSINESS

Immobilier du Mémorial

Je recherche des biens à vendre à La Ferté Sous Jouarre et dans ses environs

Stephane Hannon

01 60 22 49 20

agence@immobilierdumemorial.fr

12, Place du Mémorial 77260 La Ferté sous Jouarre
www.immobilier-memorial.fr

Yasmina BENSEGHIR
Conseillère en immobilier

06 16 91 95 66
yasmina.benseghir@iadfrance.fr

ARCHANGELE

Domaine de caractère en Seine-et-Marne pour vos réceptions privées et professionnelles

01.82.38.00.29
info@archangele.fr

@archangele
@archangele.event

www.archangele.fr

wiame fils

LOCATION DE MATÉRIELS TP
PARTICULIERS & PROFESSIONNELS

SERVICE CLIENT
01 84 60 8000

20 RUE DU FOUR BLANC - 77260 - LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE

Marie

COIFFEUSE Styliste
à DOMICILE Visagiste

06 80 36 36 64

pour toutes coiffures,
FEMMES, HOMMES, ENFANTS :
N'HÉSITEZ PLUS !
APPELLEZ...ESSAYEZ...ADOPTÉZ!!!

Nath Beauty
Esthéticienne à domicile
Et Conseils Beauté

Prestations Mixtes

- Soins (Visage, Mains, Pieds)
- Epilation
- Maquillage
- Manucure & Pédicure

Contact : 06.17.46.54.33

Le Petit Chamignot #66

Comité de rédaction

L'équipe de la commission journal

Remerciements

Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce numéro (conception et relecture).